



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE

Siège social : 82 bd du Général Leclerc 95100 Argenteuil
Adresse Postale : BP 40069 – 95101 Argenteuil Cedex
Téléphone : 06 12 24 97 09 - clubasg95@gmail.com - www.asg95100.com

PATINAGE ARTISTIQUE 2026 - 2027

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Sexe: ☐ Féminin ☐ Masculin

Nom Prénom

Date de naissance : Nationalité :

Lieu de naissance¹ :

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ fixe : 📱 portable :

Courriel :

Pour les adhérents mineurs, père :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ fixe : 📱 portable :

Courriel :

Pour les adhérents mineurs, mère :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ fixe : 📱 portable :

Courriel :

Signature du licencié ou du représentant légal si mineur :

Catégorie :

N° de Licence FFSG (si connue)

COTISATION 2026-2027		
/!\ Paiement complet à l'inscription /!\		
Pass Sport : €	ANCV / Coupons Sports €	Labaz €
Virement (Préciser nom et prénom de l'enfant + Catégorie) IBAN : FR76 1027 8063 4700 0312 2644 193 BIC : CMCIFR2A Titulaire : Argenteuil Sports de glace		€
CB en ligne uniquement via Assoconnect (1x ou 4x) :		€
Chèque(s) (de 1 à 4 ; à remettre au bureau)		€
Espèces (à remettre au bureau)		€
TOTAL :		€

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

¹ Préciser le pays si né hors de France ; préciser l'arrondissement pour les villes concernées



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE

Siège social : 82 bd du Général Leclerc 95100 Argenteuil

Adresse Postale : BP 40069 – 95101 Argenteuil Cedex

Téléphone : 06 12 24 97 09 - clubasg95@gmail.com - www.asg95100.com

PATINAGE ARTISTIQUE 2026 - 2027

AUTORISATION EN CAS D'ACCIDENT

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

☐ Père

☐ Mère

☐ Autre

Si « Autre », complétez :

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

☎ fixe : 📱 portable :

En cas d'accident, je, soussigné/e

☐ Adhérent(e) majeur(e) ou

☐ Agissant en qualité de ☐ Père / ☐ Mère / ☐ Représentant(e) légal(e) de
l'Adhérent(e) mineur(e) :

Autorise **ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE** à prendre toutes les mesures
nécessaires, y compris l'hospitalisation et l'anesthésie.

Numéro de Sécurité Sociale :

Fait à :

Le :

Signature :

Compléter le Questionnaire Sport OU faire établir un certificat médical
(possibilité d'utiliser le formulaire ci-dessous)

CERTIFICAT MEDICAL

*Un seul certificat possible pour le patinage artistique et le ballet sur
glace.*

Je soussigné/e, Docteur

Certifie avoir examiné :

et n'avoir constaté, à ce jour, aucune contre-indication à la pratique des
sports de glace y compris en compétition dans sa catégorie.

Fait à.....le

Cachet comportant le numéro d'agrément et signature :



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE

Siège social : 82 bd du Général Leclerc 95100 Argenteuil

Adresse Postale : BP 40069 – 95101 Argenteuil Cedex

Téléphone : 06 12 24 97 09 - clubasg95@gmail.com - www.asg95100.com

PATINAGE ARTISTIQUE 2026 - 2027

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES

Je, soussigné/e :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

☐ Adhérent(e) majeur(e) ou

☐ Agissant en qualité de ☐ Père / ☐ Mère / ☐ Représentant(e) légal(e) de l'Adhérent(e) mineur(e) :

☐ **AUTORISE**

☐ **N'AUTORISE PAS**

Le club associatif « **Argenteuil Sports de Glace (ASG)** » à prendre une (ou plusieurs) photographie(s) et/ou vidéo(s) (captation, fixation, enregistrement, numérisation) représentant l'adhérent et à la (les) diffuser et la (les) publier dans le cadre de ses activités sur tous supports papiers et/ou numériques ainsi que sur son site internet.

Toute personne ayant un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite, à défaut d'accord de votre part dans le cadre de la présente autorisation, l'image de l'Adhérent(e) ne pourra faire l'objet d'une quelconque fixation, utilisation, diffusion ou commercialisation.

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord » :



Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération Sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une Fédération Délégitaire ou organisée par une Fédération Agréée, Hors discipline à contrainte particulière

Questionnaire élaboré par le Ministère des sports

Arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Nom :		Prénom :	
Tu es une fille ☐ un garçon ☐	Date de Naissance :		Ton âge : ans
Depuis l'année dernière	OUI	NON	
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐	
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐	
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐	
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐	
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐	
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐	
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐	
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐	
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐	
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐	
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐	
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐	

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué (e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Signature des parents ou du représentant légal :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE (ASG)

Règlement Intérieur 2026-2027 Article 1 – Objet et Applicabilité

Le règlement intérieur présente des règles d'organisation et de fonctionnement pour les sections sportives Patinage Artistique et Ballet sur Glace

Il concerne toute personne licenciée au Club, pour les sections concernées et nul ne pourra s'y soustraire. Il devra être remis, après en avoir pris connaissance, signé auprès des membres du Bureau pour valider l'inscription.

Article 2 – Modalités financières

Pour les adhésions annuelles, toute année sportive commencée est due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement en cas d'absence.

En cas d'accident, nous procéderons à un remboursement au prorata temporis, déduction faite du coût de la licence, des périodes de congés scolaires, sur présentation d'un certificat médical.

En cas de non-respect de l'échéancier prévu lors de l'inscription, le patineur/la patineuse/le représentant légal s'expose aux sanctions suivantes :

- Injonction de payer (ordonnance délivrée par un juge),
- Refus d'accès à la glace,
- Refus d'inscription dans un autre club (refus du transfert de licence),
- Suspension de la licence fédérale,
- Radiation du Club.

Sur une compétition, en cas de forfait (Ligue IDF et hors ligue), nous vous rappelons que le coût de l'inscription reste dû par le patineur.

Pour info, le club fait l'avance du coût des inscriptions au club organisateur.

En cas de compétition Hors Ligue, le coût du forfait sera dû ainsi que des frais supplémentaires en raison du transport et de l'hébergement de l'entraîneur. Le supplément sera à hauteur de 50%.

Article 3 – Patinoire

Dans l'enceinte de la patinoire, chaque patineur est responsable de ses effets personnels. Le club se dégage de toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.

Les vestiaires doivent rester propres par respect pour le personnel de la patinoire.

Il est interdit de manger dans les vestiaires.

Il est impératif de respecter la séparation des vestiaires Femmes et Hommes.

Article 4 – Absence et retard

En cas d'absence « recevable » (sortie scolaires ou blessure grave) ou de retard, nous vous demandons d'avoir la courtoisie de prévenir les entraîneurs ou un membre du bureau (mail, sms, appels).

Il ne sera toléré aucune absence les jours précédant une compétition.

ASSOCIATION ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE
RNA : W951000440

Siège Social du Club : 82 boulevard du Général Leclerc – 95100 Argenteuil
Adresse Postale : BP 40069 – 95101 Argenteuil Cedex – Téléphone : 06.12.24.97.09
email : clubasg95@gmail.com – Site : www.asg95100.com



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE (ASG)

Pour des raisons de sécurité, l'accès à la glace

- n'est autorisé qu'en présence d'un professeur
- et **sera fermé 5 minutes après le début des cours.**

En cas de retard sans raison valable, sans que les entraîneurs ou un membre du bureau n'aient été informés en amont (mail, sms, appels), le patineur se verra refuser l'accès à la glace.

Article 5 - Comportement

Le respect et la politesse sont de rigueur.

Les patineuses et patineurs ainsi que les parents sont tenus de respecter les entraîneurs, les bénévoles, le personnel de patinoire, les autres patineurs, **les officiels d'arbitrage.**

Un patineur Toute personne perturbant le bon déroulement d'un cours ou d'une compétition par un comportement inadapté, sera sanctionné (ex : **exclusion temporaire ou permanente** de l'entraînement, de la compétition, **du club**) par les entraîneurs, les membres du bureau ou les juges de la compétition.

Article 6 - Accompagnateurs

Les parents et/ou accompagnateurs n'ont pas accès aux vestiaires et ne doivent en aucun cas rester en bord de piste. Les gradins et la cafétéria sont à leur disposition.

Les entraîneurs peuvent être consultés en dehors des heures d'entraînement sur rendez-vous pris par mail, **par téléphone** ou auprès du Bureau **lors d'une permanence.**

Les parents ne devront en aucun cas intervenir pendant le cours (y compris depuis la cafétéria).

Photographier ou filmer les cours est interdit (respect du droit individuel à l'image).

Article 7 - Entraînement hors glace et hygiène de vie

Tout au long de la saison, des cours hors glace sont proposés (Danse, PPG (Préparation Physique Générale), etc...).

Ces cours font partie intégrante du programme d'entraînement. Les patineurs concernés sont tenus d'y assister et de participer. Toute absence à ces cours peut remettre en cause leur participation aux compétitions.

Le patineur doit aussi respecter son corps, faire attention à son alimentation et son rythme de sommeil (surtout à la veille d'une compétition, d'une Médaille ou bien d'un regroupement).

Article 8 – Tenues d'entraînement

Doudounes et manteaux sont interdits.

Filles / Femmes :

- Une tunique de patinage et un collant de patinage
- Ou Un justaucorps et une jupette et un collant de patinage
- Ou Une jupette et un collant de patinage avec Tee-Shirt ou Pull près du corps
- Ou Un pantalon de patinage près du corps avec Tee-Shirt ou Pull près du corps.

ASSOCIATION ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE
RNA : W951000440

Siège Social du Club : 82 boulevard du Général Leclerc – 95100 Argenteuil
Adresse Postale : BP 40069 – 95101 Argenteuil Cedex – Téléphone : 06.12.24.97.09
email : clubasg95@gmail.com – Site : www.asg95100.com



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE (ASG)

- Veste polaire, veste polaire du club ou veste de sport sans capuches et sans lacets près du corps
- Les cheveux doivent être attachés correctement.
- Le leggings/short type jeans ou fantaisie sont INTERDITS.

Garçons / Hommes:

- Un pantalon de patinage avec un tee-shirt ou Pull
- Veste polaire, veste polaire du club ou veste de sport sans capuches et sans lacets près du corps
- Les joggings de sports sont acceptés.
- Les jeans sont interdits

En cas de tenue non-conforme, la patineuse/patineur s'expose à une interdiction d'accès à la glace par le Club.

Les gants sont obligatoires pour ~~les groupes Initiation, Détection et Perfectionnement, et, conseillés pour les autres groupes.~~ tous

Avant les compétitions, les patins doivent être cirés ou blanchis.

Les collants, protèges-patins doivent être propres, sans trou.

Les patineurs devront être vigilants sur l'affûtage de leurs patins ainsi que la qualité des lacets et leur propreté.

Article 9 - Veste polaire et doudoune du club

Le Club peut prêter pour la saison sportive une veste polaire et/ou une doudoune brodée avec le logo du Club en échange d'une caution.

En fin de saison lors de la restitution de la veste et/ou de la doudoune au club, si nous constatons des détériorations sur les vêtements, nous serons contraints de vous facturer 50€ par vêtement abîmé.

Nous rappelons que la veste du club est obligatoire sur les compétitions (Artistique/Ballet)

Article 10 - Matériel

Pour tout achat de matériel (patins, tuniques, accessoires d'échauffements), nous vous conseillons de vous rapprocher des entraîneurs, ce qui vous évitera un achat inadapté au niveau de patinage de votre enfant ou de vous-même.

Marques Recommandées : RISPORT/ JACKSON/ EDEA/ GRAF/ REIDELL.

Marque à bannir : Oxello

Le site internet du club vous aiguillera dans un premier temps dans la rubrique « Matériels ».

Article 11 - Echauffement/ Entraînement

Pour les groupes Compétitions, les patineurs doivent consacrer 15 à 20 minutes à l'échauffement et/ou aux étirements au sol.

L'échauffement préconisé pour les autres catégories.

ASSOCIATION ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE
RNA : W951000440

Siège Social du Club : 82 boulevard du Général Leclerc – 95100 Argenteuil
Adresse Postale : BP 40069 – 95101 Argenteuil Cedex – Téléphone : 06.12.24.97.09
email : clubasg95@gmail.com – Site : www.asg95100.com



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE (ASG)

Ces exercices devront être faits en bord de piste afin que les entraîneurs aient une visibilité sur les éléments exécutés.

Un programme d'échauffement approprié sera donné en début de saison aux patineurs, il sera affiché sur le panneau d'information dédié au club.

Les échauffements et/ou les étirements se font **obligatoirement en baskets**.

Article 12 - Musique de Programme

Artistique :

Les orientations des musiques de programme doivent être faites en fin de saison en mai et juin. 3 choix maximum à soumettre aux professeurs. Les choix musicaux se font en fonction de l'âge et du niveau de patinage. Les parents devront prévoir une clé USB, **ainsi qu'un CD MP3 pour graver la musique retenue**. Il est fortement recommandé d'avoir un appareil Type MP3 pour écouter régulièrement la musique du programme pendant les compétitions.

Ballet :

Les compétiteurs auront le loisir d'écouter la musique des programmes pendant les échauffements mais nous recommandons aux patineuses/patineurs des équipes de Ballet d'avoir également un appareil type MP3 pour écouter la musique des programmes en dehors des échauffements en équipe.

Les patineurs ont interdiction de diffuser la musique ou bien des vidéos d'entraînements à autrui sous peine de sanctions.

Article 13 - Compétitions d'Artistique

L'intention de participation du club à une compétition requiert un minimum de 6 participants.

Les compétiteurs et leurs parents devront respecter l'heure de convocation et anticiper les éventuels changements de timing durant la compétition ainsi que leur organisation lors de déplacements Ligue IDF ou hors ligue (hôtels, trafics, moyens de locomotion).

Les patineurs sont confiés dès leur arrivée à l'entraîneur présent, ils devront être coiffés, maquillés à leur arrivée et porter la veste du club OBLIGATOIRE.

L'entraîneur assurera leur préparation avant et pendant les 4 ou 6 minutes d'échauffement sur glace. Les parents ne doivent en aucun cas intervenir, ni pénétrer dans les vestiaires par respect pour les patineurs qui se changent.

Les parents sont invités à se réunir dans les gradins pour supporter les autres patineurs.

A la fin du programme, la présence du patineur et de son entraîneur est obligatoire dans le « Kiss & Cry » ou en bord de piste pour écouter les résultats ainsi que le bilan de l'entraîneur sur sa prestation.

Le patineur doit ensuite faire ses étirements.

Seul l'entraîneur jugera du moment où le patineur pourra rejoindre ses parents.

Quel que soit le classement, les patineurs doivent être présents en tenue complète de compétition pour la cérémonie des podiums, et adopter le comportement adéquat en compétition.

Article 14 - Compétitions de Ballet

ASSOCIATION ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE
RNA : W951000440

Siège Social du Club : 82 boulevard du Général Leclerc – 95100 Argenteuil
Adresse Postale : BP 40069 – 95101 Argenteuil Cedex – Téléphone : 06.12.24.97.09
email : clubasg95@gmail.com – Site : www.asg95100.com



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE (ASG)

Les patineurs devront être en tenue officielle à leur arrivée, tenue imposée par le Club et précisée aux patineuses/patineurs avant les compétitions, et porter la veste du club OBLIGATOIRE. Les entraîneurs assureront leur préparation avant, pendant et après les entraînements officiels et la compétition.

A la fin du/des programmes, la présence des patineurs et des entraîneurs est obligatoire dans le « Kiss & Cry » pour écouter les résultats, et le bilan des entraîneurs sur la prestation de l'équipe. Quel que soit le classement, l'équipe doit être présente en tenue complète de compétition pour la cérémonie des podiums et adopter le comportement adéquat en compétition.

L'entretien des tenues d'entraînement officiel, d'exercice chorégraphique (Equipe en Nationale) et le costume de Ballet est sous la responsabilité du patineur ou de ses parents.

Ces tenues doivent toujours être impeccables. Pour Rappel, c'est aussi l'image du Club.

Les dates et lieux de compétition seront communiqués en début de saison (cela fera l'objet d'une réunion avec les parents).

Article 15 - Stages d'Artistique et de Ballet

Des stages d'Artistique et de Ballet sont organisés sur chaque période de congés scolaires

Les stages d'Artistique sont fortement conseillés pour une bonne progression au cours de la saison sportive pour les groupes Compétition, Perfectionnement, détection, Club 1, Club 2 et Adultes, cela leur permet une bonne préparation pour les compétitions auxquelles ces patineurs vont participer.

Les stages sont **payables à l'inscription**. En l'absence de paiement du stage, le/la participant(e) se verra refuser l'accès au stage.

Pour les équipes de Ballet, les stages sont obligatoires ainsi que la préparation au sol en extérieur et au gymnase. Les dates de stages seront communiquées en début de saison. Tout patineur ne participant pas aux stages peut compromettre, par son absence, sa participation en compétition.

Article 16 - Stages d'été

Les entraîneurs peuvent organiser un/des stages d'été (Juillet et/ou Août), afin de préparer la saison suivante (montage des programmes, technique sur glace et au sol, mise en condition physique, ...).

Il est recommandé aux patineurs d'y participer. Les patineurs doivent privilégier les stages organisés par les professeurs du club dans lequel ils sont licenciés.

Un patineur souhaitant participer à un stage extérieur devra au préalable en faire la demande auprès du Bureau et des entraîneurs et obtenir leur accord.

Article 17 - Cours Particuliers

Les patineurs licenciés au sein du club ont l'interdiction de prendre des cours avec des entraîneurs extérieurs au club. Tout patineur souhaitant prendre des cours supplémentaires devra en faire part aux entraîneurs du Club afin de voir leurs disponibilités. Tout patineur ne respectant pas ce processus pourrait s'exposer à des sanctions.

Article 18 - Responsabilité

ASSOCIATION ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE
RNA : W951000440

Siège Social du Club : 82 boulevard du Général Leclerc – 95100 Argenteuil
Adresse Postale : BP 40069 – 95101 Argenteuil Cedex – Téléphone : 06.12.24.97.09
email : clubasg95@gmail.com – Site : www.asg95100.com



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE (ASG)

Les patineurs sont sous la responsabilité du Club Argenteuil Sports de Glace **uniquement** pendant la durée des cours sur lesquels ils sont inscrits, en dehors de leurs créneaux d'entraînements la responsabilité revient aux parents ou accompagnateurs des enfants.

Il est impératif que les enfants en bas âge et mineurs, groupes initiation et détection en particulier, soient toujours accompagnés par un adulte.

Nous rappelons également qu'il est impératif qu'un parent ou un accompagnant soit là à l'heure pour récupérer l'enfant à la fin de l'entraînement **faute de quoi le Club sollicitera les Forces de l'Ordre.**

Article 19 – Médailles / Changement de catégorie/ Compétitions

Les entraîneurs et eux seuls peuvent décider de l'aptitude de l'enfant à être présenté à une session de médaille, l'inscription doit impérativement être validée par les parents payante.

Le changement de catégorie **est proposé par écrit par les entraîneurs en cours de saison** et doit être validé par les parents car **il impacte le coût de la cotisation et les créneaux d'entraînement. Les Parents doivent alors se rapprocher du Bureau pour lui faire part de leur décision.**

Les inscriptions en compétition sont décidées par les entraîneurs, s'ils considèrent que la patineuse ou le patineur est prêt à participer à la manifestation. Les parents doivent impérativement donner leur accord car l'inscription est payante ainsi que tous les frais qui peuvent en découler.

Article 20 - Evénements

Lors de votre inscription à la participation d'un gala (Soirée de la Glisse / Coupe de Noël / Gala de fin de saison), le patineur ou la patineuse ne pourra pas se rétracter. Des horaires spécifiques de préparation seront planifiés. Les licenciés ne participants pas à ces événements ne seront pas acceptés pendant ces entraînements.

Nous rappelons également que le port d'un costume est obligatoire **et à la charge du patineur / de la patineuse.** Un patineur ou une patineuse ne respectant pas cette règle ne pourra malheureusement pas patiner au spectacle.

Les thèmes seront communiqués le plus tôt possible pour une meilleure gestion.

Article 21 - Jours Fériés / Suppression de Cours

Pour rappel, la fermeture de la patinoire les jours fériés est du ressort de la municipalité et non du club. En cas de problème technique ou d'événement municipal, seule la municipalité est décisionnaire de l'ouverture ou non de la patinoire et de la mise à disposition de la glace au Club.

Les compétitions de Ballet sur Glace et **de patinage artistique, les tournois de Hockey sur Glace, les formations des entraîneurs, les événements du club** peuvent également amener le Club à supprimer des cours.

Les éventuelles suppressions de cours associées à ces causes n'ouvrent pas droit à un quelconque remboursement.

Fait à Argenteuil le 02 juillet 2026

ASSOCIATION ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE
RNA : W951000440

Siège Social du Club : 82 boulevard du Général Leclerc – 95100 Argenteuil
Adresse Postale : BP 40069 – 95101 Argenteuil Cedex – Téléphone : 06.12.24.97.09
email : clubasg95@gmail.com – Site : www.asg95100.com



ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE (ASG)

Présidente Argenteuil Sports de Glace
Mme Joëlle CAPRON

Secrétaire Argenteuil Sports de Glace
Mr Olivier ROUSSEL

Entraîneurs Argenteuil Sports de Glace
M Alexandre WYTS
Mme Auréline GUERIN
Mme Cynthia CAPRON

Licencié(e) ou représentant légal si mineur(e)
Nom, Prénom :

Mention « lu et approuvé »

Date :

Signature(*utiliser la fonction copier-coller pour
importer votre signature*) :

ASSOCIATION ARGENTEUIL SPORTS DE GLACE
RNA : W951000440

Siège Social du Club : 82 boulevard du Général Leclerc – 95100 Argenteuil
Adresse Postale : BP 40069 – 95101 Argenteuil Cedex – Téléphone : 06.12.24.97.09
email : clubasg95@gmail.com – Site : www.asg95100.com

